

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



MA COMMUNE FACE AU RISQUE INONDATI N



Chers mammésiens,

Vous avez entre les mains un document précieux en cas de risque d'inondation de la commune de Saint-Mammès. Située au confluent de la Seine et du Loing, notre ville est en effet particulièrement concernée par ce risque majeur.

Comment anticiper?

Comment gérer l'événement ?

Et l'après événement?

Des réponses essentielles pour votre sécurité et celle de vos biens vous sont communiquées dans ce document.

Nous vous recommandons donc de le garder à porter de mains.

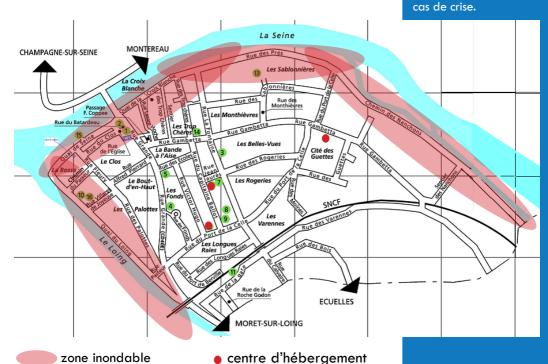
AVANT LA CRUE

- Coupez l'électricité, le gaz, l'eau et le chauffage.
- Restez informé: la radio vous indiquera les premières informations sur la catastrophe, les consignes de protection décidées par le préfet et l'ordre éventuel d'évacuation ou de confinement.
- Videz vos caves de tout élément pouvant occasionner une pollution (bidons d'huile, d'essence, de produits chimiques, pots de peinture, etc.)
- Mettez vos appareils électriques hors d'eau.
- Fermez et/ou calfeutrez toutes les ouvertures par lesquelles l'eau pourrait s'infiltrer : fenêtres, portes, aérations, ventilations, etc.
- Prévoyez les matériaux qui vous seront nécessaires à la mise hors d'eau des locaux inondables (parpaings, planches, etc).
- Montez dans les étages (ou hors d'eau) :
 - les objets auxquels vous tenez,
 - les documents administratifs importants,
 - les photographies et les supports informatiques
 (disques durs, Cd-rom) placés dans des sachets plastiques,
 - un appareil photo et/ou un caméscope pour enregistrer les dommages de l'inondation (pour l'assurance).
- Mettez en sécurité tout le matériel qui vous sera nécessaire au nettoyage après la décrue (pompes, jets d'eau sous pression, seaux...).
- Stationnez votre véhicule hors zones inondables (hors zone rouge sur le plan).
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux en préparant vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds, vos médicaments, etc.
- Si vous en avez la possibilité : trouvez refuge chez un tiers avant que la crue ne vous bloque chez vous et prévenez la Mairie pour faciliter le recensement de la population.

PENDANT LA CRUE

- Vous pouvez être contraint de quitter votre domicile sur demande expresse des autorités.
- Dirigez-vous vers la cellule de crise mise en place par la mairie. Elle vous orientera vers un centre d'hébergement.
- Restez attentif aux informations et aux consignes.
- Sauf cas d'urgence, ne téléphonez pas afin de ne pas saturer le réseau.
- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pieds, ni en voiture (profondeur d'eau difficile à estimer, risque d'aspiration par une bouche d'égout, etc.).

Nous vous invitons à vous inscrire à notre système d'alerte SMS, via le site internet de la commune ou directement à l'accueil de votre mairie. Il vous permettra d'être alerté rapidement en cas de Sachez qu'il existe également une application « Saint-Mammès », téléchargeable sur l'AppStore (Apple) et sur PlayStore (Androïd), vous permettant de rester informé des actualités de la commune et qui diffuse également des consignes de sécurité en



LORS DE LA DÉCRUE

- Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sont favorables. En général, conformez-vous à l'avis des services de secours.
- Inspectez soigneusement votre domicile.

 Faites appel à un expert en cas de fissures ou de doute sur la solidité des structures.
- Attention, ne pompez l'eau que si la hauteur d'eau à l'extérieur de votre domicile est faible afin d'éviter qu'une pression trop importante sur vos murs n'endommage la structure de votre habitation.
- Si vous sentez une odeur de gaz, sortez et prévenez ensuite les Sapeurs Pompiers (18) ou la Police Nationale (17).
- Ne rétablissez l'électricité que si votre installation a été vérifiée par un professionnel qualifié.
- Avant de procéder au nettoyage, prenez des photographies des dégâts en vue de faciliter les démarches auprès des assurances, mais n'engagez aucuns gros travaux avant le passage de l'expert.

NUMÉROS UTILES

Pompiers de Seine-et-Marne: 18

SAMU: 15 (à partir d'une ligne fixe)
ou 112 (à partir d'un mobile)

Police Secours: 17

Mairie de Saint-Mammès: 01 64 23 39 41